



**COMMUNIQUE N° 071/C/PAK/DG/DMA/2026 DU 08 JUIN 2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AONO/PAK/CIPM/2026 DU 07 MAI 2026 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE ALLANT DE LA CHEFFERIE DE MABENANGA AU POINT DE CAPTAGE D'EAU CAMWATER DE MPILI EN PASSANT PAR LES CAMPEMENTS PYGMEES MABENANGA, MBIPILI ET MBPACHI SUR ENVIRON VINGT CINQ (25) KILOMETRES, AVEC CONSTRUCTION DE DALOTS ET OUVRAGES DE DRAINAGE (25 KM) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DES ROUTES DE DESENCLAVEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE DE KRIBI (PARZIK).**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE, AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ETAT DU CAMEROUN REPRESENTE PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :**

Le résultat de l'Appel d'offres national ouvert N°023/AONO/PAK/CIPM/2026 du 07 mai 2026 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste allant de la chefferie de MABENANGA au point de captage d'eau CAMWATER de MPILI en passant par les campements pygmées MABENANGA, MBIPILI et MBPACHI sur environ vingt-cinq (25) kilomètres, avec construction de dalots et ouvrages de drainage (25 km) dans le cadre du projet d'aménagement des routes de désenclavement de la zone industrielle et portuaire de Kribi (PARZIK) se présente comme suit :

N°	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
01	Réalisation des travaux de réhabilitation de la piste allant de la chefferie de MABENANGA au point de captage d'eau CAMWATER de MPILI en passant par les campements pygmées MABENANGA, MBIPILI et MBPACHI sur environ vingt-cinq (25) kilomètres, avec construction de dalots et ouvrages de drainage (25 km) dans le cadre du projet d'aménagement des routes de désenclavement de la zone industrielle et portuaire de Kribi (PARZIK)		INFRUCTUEUX	



Les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus sont invités à passer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. L'adjudicataire est par conséquent invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

Fait à Kribi, le **08 JUIN 2026**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,  
MAITRE D'OUVRAGE**



*Patrice Melom*